

## **Postulat**

**Auteur:** Giovanni Cutruzzolà, conseiller général, groupe ADG

10

### ***Travailleurs en fin de droit : la responsabilité sociale de la commune***

Texte de l'intervention :

Les personnes âgées de plus de 50 ans sont les plus vulnérables dans le monde du travail. Cette problématique touche en priorité les emplois les moins qualifiés dans tous les secteurs d'activité.

Par ce postulat, je demande au Conseil communal de faire en sorte que dans chaque service de la commune, au moins une place soit attribuée à une personne âgée de plus de 50 ans, domicilié dans la commune et ayant épuisé ses droits à l'assurance-chômage.

Cette mesure a pour objectifs :

- redonner une responsabilité sociale à la commune envers ses administrés
- redonner aux personnes touchées une dignité par le travail
- éviter de reporter les coûts induits par la perte de l'emploi sur l'aide-sociale

Monthey, le 12 juin 2017